

Déclaration de Monsieur Jean-Daniel Villard, Délégation suisse,
Varsovie, le 5 octobre 1993

(SWB 1)

Monsieur le modérateur,

Nous avons écouté avec grand intérêt les déclarations des délégations qui se sont exprimées, lors de la première réunion que nous avons consacrée aux libertés fondamentales.

Nous avons prêté une oreille toute aussi attentive à la réponse, fort circonstanciée, de la délégation turque qui a fait référence à la difficile situation à laquelle font face ses autorités dans le sud-est du pays. Nous en convenons, les pratiques du PKK, quels que puissent être, par ailleurs, les motifs qui les inspirent, sont tout, sauf démocratiques. Il a à son actif de nombreuses actions violentes perpétrées dans des lieux publics, à la suite desquelles des personnes civiles, dont le seul tort était de se trouver sur les lieux, ont trouvé la mort. Le PKK a aussi exécuté des personnes "condamnées" à la suite de soi-disant procès populaires.

Cette situation difficile n'explique pas les trop nombreux cas de personnes - dont des militants des droits de l'homme, des journalistes - assassinés par des inconnus - 534 pour l'année 1992, selon le Ministère turc de l'Intérieur - crimes tous attribués par ce même ministère au PKK et aux fondamentalistes du Hezbollah. Or, à de rares exceptions, les coupables de ces actes n'ont pas été déférés devant les tribunaux. Outre les menaces qu'elle laisse planer sur les citoyens turcs qui veulent faire un usage pacifique de leur liberté d'expression, cette situation jette un doute sur la qualité des assassins; de nombreux témoignages laissent entendre que des groupes para-militaires pourraient aussi être impliqués dans ces crimes.



- 2-

Quoiqu'il en soit de l'origine des coupables, c'est la population civile qui paie un tribut à cette lutte armée entre forces de sécurité et militants du PKK.

Les cas de personnes privées de liberté, surtout lors des périodes de garde à vue, nous préoccupent.

A ce propos nous ne pouvons que nous référer au Comité européen pour la prévention de la torture qui, à la suite de plusieurs visites en Turquie, s'est vu contraint de publier une déclaration, en décembre 1992, selon laquelle - je cite - "la torture et d'autres formes graves de mauvais traitements infligés à des personnes placées en garde à vue demeuraient fréquentes en Turquie". Un mois auparavant, le Parlement turc avait adopté un ensemble de réformes judiciaires, dont l'un des objectifs visait à accroître les garanties offertes au prévenu durant la garde à vue. Nous formons l'espoir que celles-ci puissent s'ancrer dans les faits, et ceci dans les meilleurs délais.

Dans d'autres pays, on constate aussi que les engagements souscrits au titre de la dimension humaine ne sont pas respectés.

Nous devons relever des entraves à la liberté d'expression et aux droits politiques en Ouzbékistan, et notamment à l'encontre de plusieurs professeurs de l'université de Tachkent qui ont été relevés de leur poste, en raison de leurs activités politiques.

Enfin au Tadjikistan est revenu le temps du parti unique, une pratique qui n'a jamais favorisé la liberté d'expression, et donc l'émergence d'une société démocratique.

Nous sommes conscients des difficultés qu'ont à affronter ces Etats, des choix qu'ils ont à opérer. Faut-il adopter d'abord une constitution avant de procéder à des réformes juridiques, faut-il opter plutôt pour un régime présidentiel, semi-présidentiel ou parlementaire ? Toutes questions qui ne sont pas qu'académiques,

- 3 -

mais dont la réponse conditionne le succès de l'implantation de régimes démocratiques en Asie centrale.

Les défis auxquels sont confrontés les Etats d'Asie centrale sont sans précédent dans l'histoire. Certes, les exemples d'émancipation des nations ou de transition d'un régime autoritaire à un régime démocratique abondent, mais à l'exception des ex-pays communistes, aucun autre cas de rejet d'une économie socialiste pour passer à une économie de marché n'a été enregistré, pas plus, que l'évolution d'un système totalitaire à un système démocratique sans que l'Etat n'ait auparavant été détruit à la suite d'une guerre ni, encore moins, la conjonction de tous ces phénomènes de transition politique, nationale et économique.

Vous l'aurez compris, Monsieur le modérateur, notre propos n'est pas de jeter l'anathème sur les républiques d'Asie centrale. Nous aimerions au contraire les aider à instaurer le régime démocratique auquel leur population a droit.

LX 20. Okt. 93 16



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.72.9.15.1.(44).-DUR/RV

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Bern, 20. Oktober 1993

Schweizerische Botschaft

A N K A R A

**Implementierungstreffen der
Menschlichen Dimension der KSZE in Warschau**

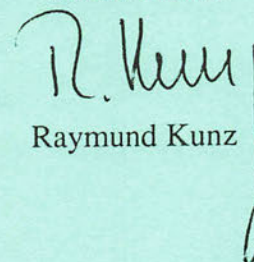
Herr Geschäftsträger,

Vom 27. September bis 14. Oktober 1993 fand in Warschau das obenerwähnte Treffen statt, an dem die KSZE-Teilnehmerstaaten die von ihnen eingegangenen Verpflichtungen im menschenrechtlichen Bereich einer Ueberprüfung unterzogen.

Die Schweiz hat in diesem Zusammenhang eine Erklärung zur Situation der Kurden in der Türkei gemacht, die wir Ihnen beilegen. Weitere Präzisierungen werden im Schlussbericht der Delegation stehen, der Ihnen innert Kürze zugehen wird.

Mit freundlichen Grüßen

Politische Abteilung III
KSZE-Dienst


Raymund Kunz

LX 20. Okt. 93 16

Beilage

Kopie an:
- MYR (ohne Beilage)